

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur Cyrille SCHOTT
Préfet honoraire de région
25 RUE RUHMKORFF
75017 PARIS

Paris, le 15 JAN. 2019

 Monsieur le Préfet,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance par laquelle vous lui avez fait parvenir une copie des lettres que vous avez adressées à Madame Rachida DATI, ancien ministre, maire du VII^{ème} arrondissement de Paris, et Madame Anne HIDALGO, maire de Paris. Il m'a confié le soin de vous en remercier.

Soyez assuré de l'attention avec laquelle Monsieur Emmanuel MACRON a pris connaissance de vos préoccupations relatives au projet de « Grand Palais éphémère » sur le Champ-de-Mars.

Si le décret du 22 mai 2018 a bien reconnu la structure éphémère, cette installation accueillera d'autres événements que les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Elle abritera les manifestations-phares pour l'attractivité et le rayonnement culturel de Paris que la Nef du Grand Palais organise chaque année mais qui ne pourront plus l'être pendant les travaux très importants de rénovation de ce monument.

Après avoir expertisé, sans succès pour des raisons diverses, plusieurs autres sites tels que la Concorde, les Tuileries ou encore le bas des Champs Elysées, les services de l'Etat, en relation avec la Ville de Paris, recherchent d'autres implantations possibles, sur des espaces suffisamment grands et bien desservis en moyens de transports en commun, comme par exemple les grands hippodromes, la Pelouse de Reuilly, les bois de Vincennes ou de Boulogne. Outre les capacités des sites et les conditions de leur desserte, ont à être évaluées les procédures administratives nécessaires, y compris en dissociant les activités, si cela se révèle plus facilitant : structure éphémère du Grand Palais d'une part, puis épreuves liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'autre part.

Parallèlement, et dans l'hypothèse où aucun site de substitution ne serait finalement mieux adapté que le Champ de Mars, les services de l'Etat expertisent, sur le plan juridique, les conditions dans lesquelles l'occupation précaire de ce site pourrait n'être que provisoire et suspendue à des conditions de mise en œuvre qui seraient évaluées au bout de 18 mois de fonctionnement, prévoyant que l'activité soit supprimée si les contraintes s'avéraient trop importantes.

.../...



Il serait également nécessaire, dans cette hypothèse, que la concertation soit menée complètement avec la Ville de Paris, mais aussi avec le comité international olympique pour ce qui le concerne, en vue d'un projet parfaitement partagé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous.

François-Xavier LAUCH

*Référence à rappeler
PDR/SCP/BEAR/A090649*

CYRILLE SCHOTT

*Préfet (h.) de région
Ancien Conseiller Maître (S.E.)
à la Cour des comptes*

25, RUE RUHMKORFF
75017 PARIS

19, RUE DE LA GARE
67410 DRUSENHEIM

cyrille.schott67@orange.fr

Paris, le 10 juillet 2018

Mme Anne Hidalgo

Maire de Paris

Place de l'hôtel-de-Ville

75196 Paris Cedex 04

Madame la Maire de Paris,

Le conseil d'administration de l'association *Ecole militaire-lieu de mémoire*, réunit les amis de cet exceptionnel monument historique et de ce formidable lieu de rayonnement de notre capitale, que nous devons au génie de Jacques-Ange Gabriel. Il a été informé du projet de réaliser un « Grand Palais éphémère » sur le Champ-de-Mars, le temps de la restauration et de l'aménagement du Grand Palais. Son implantation durerait de janvier 2021 à septembre 2024.

Des inquiétudes se sont élevées, en considérant que, depuis tant années, le Champ-de-Mars, de façon générale, avait été utilisé comme une solution de facilité pour l'accueil d'évènements variés, sans prise en compte de la signification historique et de l'esprit du lieu. Surtout, les membres du conseil se sont montrés soucieux des répercussions de cette implantation pour l'Ecole militaire, dont la vision serait occultée par cette structure de 10 000 à 13 000 m². La statue du maréchal Joffre serait elle-même « engloutie » dans cette dernière.

Nous savons que les riverains ont également exprimé un certain nombre de préoccupations.

Ce « Palais éphémère », qui fera face au chef d'œuvre de Jacques-Ange Gabriel, est annoncé comme devant être « de grande qualité esthétique et environnementale », selon le projet de convention d'occupation du domaine public, dont notre conseil a eu connaissance. Celui-ci aimerait être convaincu qu'au-delà de cette définition, la réalité respectera la qualité de l'insertion dans l'environnement.

L'un de ses souhaits est que cette structure laisse dégagée au maximum la façade du chef d'œuvre de Jacques-Ange Gabriel. Il m'a également prié de vous faire savoir qu'il aimerait être associé, à travers deux de ses représentants, aux modalités de sa mise en place.

En vous remerciant de l'attention que vous réserverez à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame la maire, l'expression de ma haute considération.

Sauveur

Cyrille Schott
Cyrille Schott,

Président de l'association *Ecole militaire-lieu de mémoire*

Copie de cette lettre est adressée à Mme Sylvie Hubac, présidente de la Réunion des Musées nationaux et à M. Etienne Thobois, directeur général du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi qu'à Mmes les ministres de la Culture et de la Défense, à Mme la maire du VIIème arrondissement et M. le préfet de police.

Paris, le 16 JAN. 2019

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu faire part à Anne Hidalgo des réserves que suscite auprès de l'association *École Militaire-lieu de mémoire* et des riverains le projet d'implantation d'un grand palais éphémère sur le Champ-de-Mars, estimant que cette structure viendra dénaturer la perspective qui permet d'admirer l'architecture de l'École militaire.

Attentive à vos observations et aux solutions que vous préconisez, la Maire m'a chargé de vous remercier de votre courrier, me confiant le soin de vous préciser que si la Ville de Paris a approuvé la mise à disposition du plateau Joffre, elle n'est pas pour autant l'architecte de cette structure et n'est pas responsable du bâti.

Le Conseil de Paris s'est, en effet, borné à autoriser la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques 2024 à ériger pour une durée de 51 mois une construction destinée à accueillir les activités du Grand Palais, durant sa rénovation, et des événements en lien avec les JO jusqu'en septembre 2024.

Je ne peux donc que vous inviter à vous rapprocher de M. Emmanuel Marcovitch, Président de la RMN-GP et de M. Tony Estanguet, Président du COJO, et à leur soumettre vos propositions.

Formant le vœu que des solutions équitables puissent être trouvées dans le cadre de ces échanges, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.


David GODEVAIS

Monsieur Cyrille SCHOTT
Président de l'association École militaire-lieu de mémoire
25, rue Ruhmkorff
75017 PARIS

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le 23 JUIL. 2018

Ref: RD/NS/CS

Monsieur le Président,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance du courrier que vous avez adressé à Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris, le 10 juillet 2018, concernant le projet de structure temporaire du Grand Palais sur le Plateau Joffre.

J'ai décidé la mise en place d'un comité de suivi du projet pour le 7^e arrondissement où nous nous assurerons du respect de nos exigences.

Pour répondre à toutes vos préoccupations légitimes, je vous invite également à saisir Madame Florence PARLY, Ministre des Armées, et Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, à ce sujet.

Bien évidemment, je reste à votre disposition pour toute autre remarque et observation que vous pouvez m'envoyer sur mon adresse mail : rachida.dati@paris.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à Vous



Rachida DATI

Monsieur Cyrille SCHOTT
Président de l'association *École militaire-lieu de mémoire*
25 rue Ruhmkorff
75 017 PARIS

